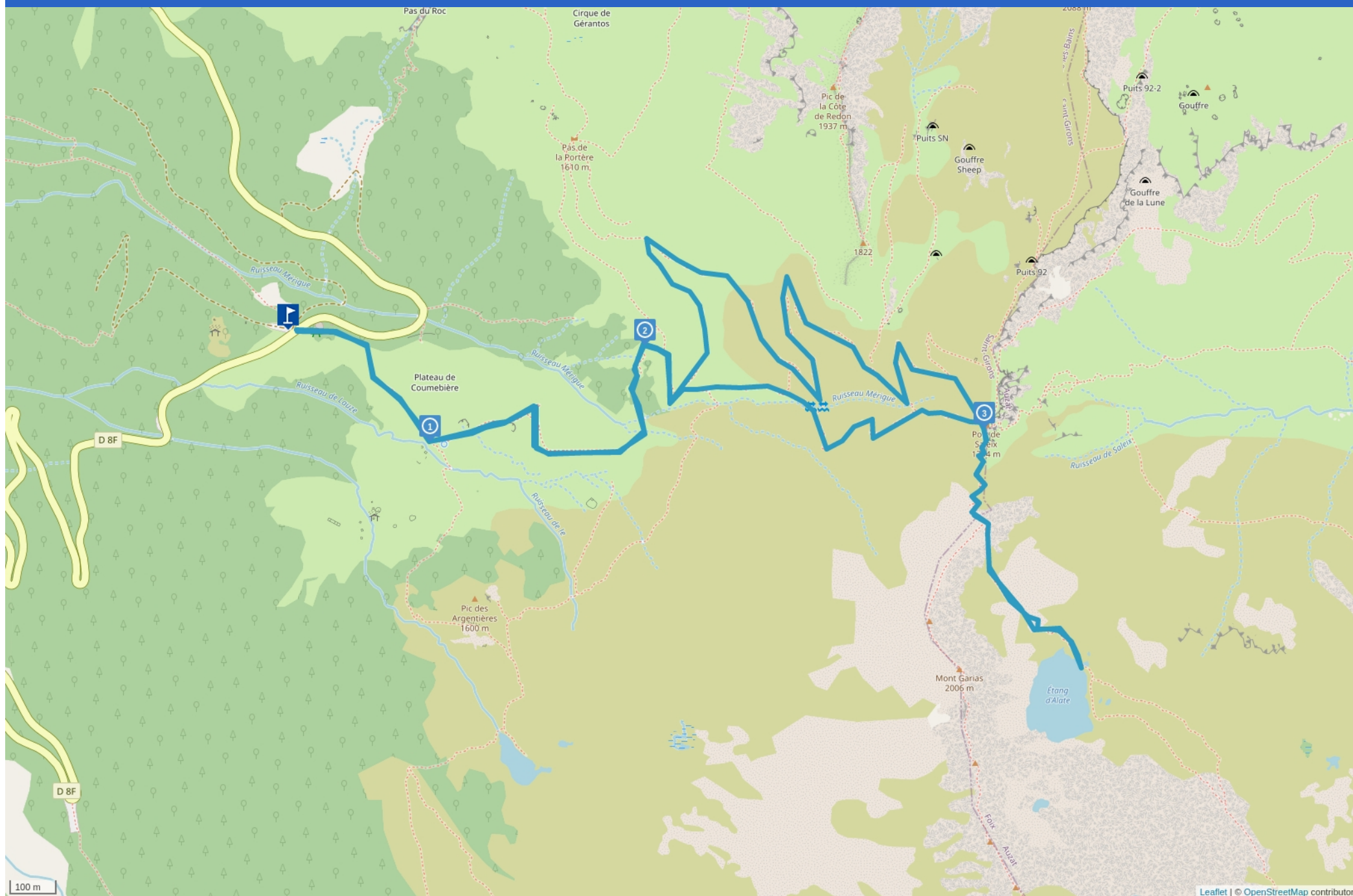


ÉTANG D'ALATE



Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labelisation-des-itineraires-pr

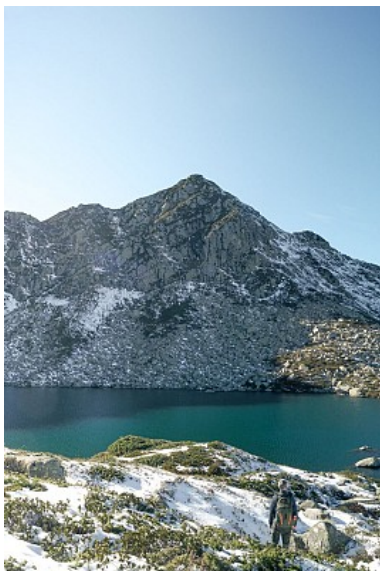


Mise à jour le 03/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par www.cirkwi.com

Étang d'Alate

Proposé par : **Office de tourisme Couserans Pyrénées**

Validé par la FFRandonnée
"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage
d'activités touristiques qui vous fait
voyager" www.cirkwi.com/circuit/664880



Départ : Plateau de coumebière D8F, - 09140

AULUS-LES-BAINS

6.88 km

3h40

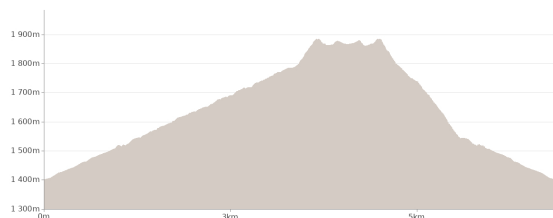
Facile

maxi 1884 m

480 m

mini 1399 m

480 m



Situé sur le sentier de grande randonnée GR10, cette balade vous amènera à l'étang d'Alate, via le port de Saleix, véritable point de passage entre les vallées du Couserans et du Vicdessos.

TOPO/PAS À PAS

1/ Départ : 42.78307, 1.38643 La montée va se dérouler sur le gr10 (balisage rouge et blanc) en direction du Port de Saleix. Traverser le plateau de Coumebière (estive). Le sentier monte ensuite en lacets jusqu'au Port de Saleix.

2/ Port de Saleix : 42.78123, 1.40418 Une fois au Port, prendre le sentier (toujours le GR10) qui monte à droite sur la crête en direction du refuge de Bassiès, puis prendre le chemin bien identifié partant à gauche pour basculer sur l'autre versant. L'étang est en vue dans cette petite partie descendante du parcours mais qui est munie d'un câble et de marches. Pourtant ce passage ne comporte aucune difficulté particulière. Continuer sur ce sentier qui traverse des blocs rocheux pour rejoindre

Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labellisation-des-itineraires-pr

Manichou Saint-Pé - Téqui

3/ l'étang d'Alate.

4/ Le retour se fait par le même sentier jusqu'au Port de Saleix.

5/ De retour au Port de Saleix, et pour éviter de reprendre le même chemin qu'à l'aller, prendre un sentier bien tracé qui descend sur votre gauche. Après plusieurs lacets et après avoir traverser le ruisseau, la descente s'accroît car elle devient rectiligne. Une fois arrivé à l'intersection avec le GR10, continuer la descente sur votre gauche pour retrouver le parking de départ.

COMPLÉMENTS DE LOCALISATION

Au village d'Aulus-les-Bains, prendre direction du Port de l'Hers sur la D8f. Après plusieurs lacets et une ligne droite, arriver au parking, lieu dit "Coumebière". Un panneau de randonnée marque le départ.

PÉRIODE D'OUVERTURE

Du 01/01 au 31/12.

Sous réserve de conditions d'enneigement.

ENVIRONNEMENTS

Présence de troupeaux et chiens de protection

NATURE DU TERRAIN

Rocher

Terre

PASSAGES DÉLICATS

Itinéraire équipée d'une main courante et marches (attention glissant par temps de pluie)

CONTACT

Téléphone : 05 61 96 26 60

Email : contact@tourisme-couserans-pyrenees.com

COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

Vous êtes au cœur du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.

Nous vous encourageons à adopter un comportement responsable dans ce milieu fragile et partagé.

- Rester sur les sentiers et emporter ses déchets.
- Observer la flore sans la cueillir.
- Rester discret, pour les animaux sauvages.
- Dans les zones d'estive, penser à refermer les clôtures et barrières. Ne pas approcher ni nourrir les animaux. Si un Patou (chien de protection des troupeaux) s'approche de vous, écarter-vous lentement et calmement. Pas de grands gestes ni de cris, même s'il aboie, car il vous considérerait comme une menace. S'il vous suit, ignorez-le.

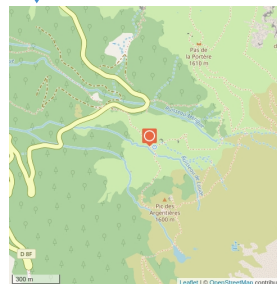


Mise à jour le 03/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par www.cirkwi.com

- La baignade dans les lacs est déconseillée. La crème solaire (même bio !) et autres cosmétiques sont source de pollution dans ce milieu fragile.
- Le bivouac est autorisé, mais seulement entre 19h et 9h, et à plus d'une heure de marche d'un parking.
- En période de sécheresse tout feu est interdit. Dans les autres cas, les feux sont autorisés seulement à plus de 200m d'une forêt. Préférer les réchauds aux foyers naturels.
- En cas de rencontre, très peu probable, avec un ours (qui cherche à tout prix à nous éviter) : manifestez-vous calmement, éloignez-vous progressivement, et ne courez pas.

1

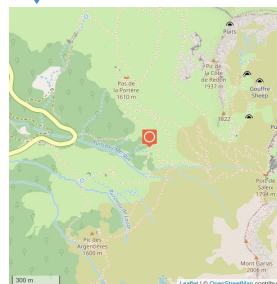
Lat : 42.780982 - Lng : 1.38985



Abreuvoir

2

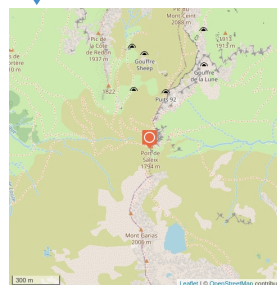
Lat : 42.782809 - Lng : 1.395408



Suivre le GR à droite.

3

Lat : 42.781234 - Lng : 1.404184



Port de Saleix